

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3509

présenté par
M. Sansu

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	700 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	700 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	700 000 000	700 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement s'oppose à la quatrième baisse consécutive que subit l'aide publique au développement. En passant de 4,4 milliards d'euros alloués en LFI 2025 à 3,7 milliards dans ce PLF 2026, le gouvernement entend baisser de 16% les crédits d'une aide nécessaire à la réalisation de la solidarité internationale.

Pour maintenir cette solidarité internationale, nous proposons d'allouer 700 millions de crédits à l'APD, pour revenir aux niveaux normaux que nous observions en LFI 2023 et 2024.

À cette fin, notre amendement propose d'abonder de 700 000 000 de crédits en AE et en CP le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » en prélevant, en AE et en CP, hors titre 2, 700 000 000 de crédits de l'action 2 « Aide économique et financière bilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement. Nous appelons évidemment le gouvernement à lever le gage.